

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS****SÉANCE DU 10 AVRIL 2024****DELIBERATION n°2024-04-144 – 1/2****Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78****Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78****Date de convocation : 04/04/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Abzac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUCHEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT

**Absents : 21**

Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6**

Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Michèle LACOSTE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----

## JEUNESSE, MOBILITES DOUCES, INTERMODALITE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

### ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION JEUN'S ATTITUDE AU TITRE DE L'ANNÉE 2024

Sur proposition de Monsieur Thierry Marty, Vice-président en charge de la jeunesse, des mobilités douces, de l'intermodalité et de la démocratie participative,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
Vu la demande de subvention de l'Association Jeun's Attitude en date du 17 janvier 2024,  
Vu l'avis du Bureau communautaire du 2 avril 2024,  
Vu l'avis de la commission Jeunesse en date du 20 mars 2024,

L'association Jeun's Attitude, régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, a sollicité une subvention de fonctionnement au titre l'année 2024.

Son objet est de fédérer les jeunes de 12 à 20 ans domiciliés à Saint Quentin de Baron et les communes voisines autour de projets ludiques, sportifs, culturels ou éco-citoyens. Dans ce cadre, ses objectifs sont en adéquation avec ceux que la Communauté d'Agglomération du Libournais entend développer au titre de sa politique jeunesse. Son projet apporte une proximité et une complémentarité à l'action des Espaces jeunes basés à Izon et à Libourne.

Après en avoir délibéré,  
et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- attribuer à l'Association Jeun's Attitude une subvention de 11 500 € au titre de l'année 2024,
- signer toutes pièces administratives et comptables relatives au versement de cette subvention, dont notamment la convention annexée à la présente délibération.

*Imputations budgétaires au budget principal : chapitre 65 - article 6574- service gestionnaire et destinataire COOR3*

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

Fait à Libourne 18 avril 2024

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme  
et par délégation  
Philippe BUISSON,  
Président de la Communauté d'Agglomération du  
Libournais,  
Président de séance



Fabienne FONTENEAU,  
Vice-présidente,  
Secrétaire de séance



## CONVENTION ENTRE LA CALI ET L'ASSOCIATION JEUN'S ATTITUDE POUR LES ACTIONS PROPOSEES EN DIRECTION DU PUBLIC JEUNE Année 2024

### Parties prenantes

Entre

**La Communauté d'Agglomération du Libournais (La Cali)**, dont le siège est situé 42 rue Jules Ferry, CS 62026, 33503 Libourne cedex, représentée par son Président Monsieur Philippe BUISSON, dument habilité par délibération en date 10 avril 2024,

Et

**L'association Jeun's Attitude** domiciliée 1 lotissement les près de Naudin, 33750 St Quentin de Baron, représentée par sa Présidente Madame Marjory COLL.

### **ARTICLE 1 : Objet de la convention**

L'association Jeun's Attitude a sollicité une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Libournais dans le cadre de son programme d'actions pour l'année 2024 et du maintien d'un poste d'animateur. Ledit programme prévoit notamment :

Ses actions :

Reconduction de formations BAFA, BNSSA et secourisme premiers secours (PCS1) ;

Organisation de sorties ludiques, culturelles et sportives, et deux séjours;

Poursuite de l'aide aux devoirs et à la révision du brevet des collèges ;

Participation des parents aux activités de l'association ;

Continuité des projets « éco citoyens » : le jardin partagé avec le collège de Branne, la sensibilisation au tri sélectif, le nettoyage des chemins ruraux, des initiatives océanes (nettoyage des plages ...) l'instauration de brigades vertes.

Organisation des marchés d'hiver et de printemps.

Création d'un conseil des adhérents.

Reconduite du festival « Clap AJA » et participation au festival « musik à pile »

Fête des 10 ans de l'association.

La Cali, dans le cadre de sa politique à destination de la jeunesse, entend apporter son soutien à de telles initiatives. De fait, elle a accordé une subvention d'un montant de 11 500 € à l'association Jeun's Attitude.

### **ARTICLE 2 : Modalités de versement de la subvention et engagements**

La Communauté d'Agglomération du Libournais s'engage à verser une subvention de 11 500 € à l'association Jeun's Attitude pour l'organisation de ses différentes actions et pour le maintien d'un animateur. Elle s'engage à diffuser les programmes d'animation de l'association sur ses supports de communication.

La subvention communautaire donnera lieu à un seul versement qui interviendra après signature de la présente convention par les deux parties.

### **ARTICLE 3 : Engagements de l'association Jeun's Attitude**

L'association s'engage à :

- faire apparaître le logo de la Communauté d'Agglomération du Libournais sur ses documents promotionnels,

**Communauté d'agglomération du Libournais**

42 rue Jules Ferry - CS 62026 - 33503 Libourne Cedex

tél : 05 57 25 01 51 / fax : 05 57 25 45 75

contact@lacali.fr / www.lacali.fr

- mener des actions en adéquation avec les objectifs du service jeunesse de la Cali (accompagner l'autonomie, favoriser la connaissance du territoire, accompagner l'ouverture sur le monde, accompagner l'émergence de projets collectifs en lien avec le développement durable, offrir un lieu sécurisant de rencontre et d'échange, accompagner l'émergence de projets de création numérique, Orienter les jeunes selon leur problématique)
- transmettre l'ensemble de ses programmes d'animation au coordonnateur jeunesse pour diffusion auprès du public par les supports de communication de la Cali, 3 semaines avant chaque vacance scolaire.
- permettre à l'animateur de l'association de participer à des réunions avec le service jeunesse
- présenter un rapport d'activités comprenant une revue de presse, le détail des fréquentations l'évaluation de l'ensemble des activités en lien avec les objectifs de la collectivité et un bilan financier des actions intégrant les dépenses et les recettes, au plus tard le 30 novembre 2024,
- inviter le Président de La Cali aux Assemblées Générales, à titre de simple auditeur.
- diffuser les programmes d'animation du service jeunesse de la Cali.

#### **ARTICLE 4 : Durée**

La présente convention est conclue pour l'année 2024.

#### **ARTICLE 5 : Résiliation**

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans l'hypothèse où les actions projetées ne pourraient être mises en œuvre, les parties se rapprocheront afin de convenir de la nouvelle affectation de la subvention prévue dans la convention. Si les parties n'arrivaient pas à définir une nouvelle affectation, la convention serait résiliée de plein droit sans que cela puisse donner lieu à une indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties. Dans cette hypothèse, l'association remboursera le montant de la subvention perçue.

#### **ARTICLE 4 : Contentieux**

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci. Les parties conviennent de rechercher par la voie de la concertation toutes les solutions amiables aux problèmes pouvant se présenter. A défaut, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de Bordeaux.

Fait à Libourne, le

Le Président de la Communauté  
d'agglomération du Libournais

La Présidente de  
Jeun's Attitude

**Philippe BUISSON**

**Marjory COLL**



EXTRAIT DU REGISTRE DE  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 16/04/2024  
Reçu en préfecture le 16/04/2024  
Publié le  
ID : 033-200070092-20240410-2024\_04\_145-DE

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2024**

**DELIBERATION n°2024-04-145 – 1/3**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78**

**Nombre de conseillers communautaires en exercice : 78**

**Date de convocation : 04/04/2024**

L'an deux mille vingt quatre, le 10 avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle des fêtes à Abzac, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents : 51**

Philippe BUISSON, Président, Jacques LEGRAND, Vice-Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Sébastien LABORDE, Vice-président, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente, Jean Louis ARCARAZ, Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST, Conseiller délégué, Michel MILLAIRE, Conseiller délégué, Bernard GUILHEM, Conseiller délégué, Gabi HOPER, Conseillère déléguée, Denis SIRDEY, Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES, Conseiller délégué, Michel MASSIAS, Conseiller délégué, Jean-Pierre ARNAUD, Joachim BOISARD, Emeline BRISSEAU, Renaud CHALLENGEAS, Sandy CHAUVEAU, Mireille CONTE-JAUBERT, Jérôme COSNARD, Jean Louis D'ANGLADE, Julie DUMONT, Lionel GACHARD, Christophe GALAN, Patrick HUCHET, Patrick JARJANETTE, Monique JULIEN, Christian RAYMOND, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Martine LECOULEUX, Jocelyne LEMOINE, Philippe MARIGOT, Paquerette PEYRIDIEUX, Laura RAMOS, Patrick DE MARCHI, Agnès SEJOURNET, Marie-Claude SOUDRY, François TOSI, Josette TRAVAILLOT

**Absents : 21**

Bernard BACCI, Jean-Luc BARBEYRON, Armand BATTISTON, Marie-Sophie BERNADEAU, Sophie BLANCHETON, Christophe DARDENNE, Hélène ESTRADE, Christophe GIGOT, Thierry LAFAYE, Marie-Noëlle LAVIE, Odile LUMINO, Gonzague MALHERBE, Frédéric MALVILLE, Pierre-Jean MARTINET, Gérard MOULINIER, Edwige NOMDEDEU, Alain PAIGNE, Christophe-Luc ROBIN, Baptiste ROUSSEAU, Michel VACHER, Jean-Philippe VIRONNEAU

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote: 6**

Brigitte NABET-GIRARD pouvoir à Michèle LACOSTE, Didier CAZENAVE pouvoir à Michel MASSIAS, Philippe DURAND-TEYSSIER pouvoir à Michel MILLAIRE, Philippe GIRARD pouvoir à Laurent DE LAUNAY, Pierre MALVILLE pouvoir à Jocelyne LEMOINE, Laurence ROUEDE pouvoir à Philippe BUISSON

-----  
Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance  
-----



**JEUNESSE, MOBILITES DOUCES, INTERMODALITE ET DEMOCRATIE PARTICIPATIVE**  
**CRÉATION DES TARIFS DES SÉJOURS ORGANISÉS PAR LES ESPACES JEUNES DU TERRITOIRE - ÉTÉ 2024**

Sur proposition de Monsieur Thierry MARTY, Vice-président en charge de la jeunesse, des mobilités douces, de l'intermodalité et de la démocratie participative,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date du 2 juin 2021 relative à l'harmonisation des tarifs des séjours organisés par les espaces jeunes du territoire,

Vu la délibération en date du 10 novembre 2021 relative à l'harmonisation et au lissage des tarifs des accueils de Loisirs sans hébergement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu la délibération en date du 24 mars 2022 qui valide 10 tranches de quotients,

Considérant le souhait de la collectivité de permettre aux jeunes de découvrir un nouvel environnement, en favorisant la mixité et la vie en collectivité, en proposant un épanouissement collectif, en accompagnant l'autonomie par la découverte, en suscitant un intérêt d'ouverture vers le monde, en les responsabilisant dans l'organisation des temps de vie quotidienne,

Vu l'avis du Bureau communautaire en date du 2 avril 2024,

Vu l'avis de la commission finances, fiscalité et affaires juridiques en date du 2 avril 2024,

Après en avoir délibéré,  
 et à l'**unanimité** (57 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil Communautaire de créer les tarifs des séjours suivants durant les vacances scolaires de l'été 2024 selon la grille tarifaire ci-dessous :

Tarifs des séjours Juillet 2024				
	Londres du 6 au 13	Le Fleu 3 sessions de 3	Mimizan du 16 au 19	Anglet du 29 juillet au
quotients	juillet 2024	jours en juillet 2024	juillet 2024	2 août 2024
inférieur à 400	117 €	10 €	32 €	39 €
de 400 à 599	176 €	14 €	47 €	59 €
600 à 799	235 €	19 €	63 €	79 €
800 à 999	293 €	24 €	79 €	98 €
1000 à 1199	352 €	29 €	95 €	118 €
1200 à 1399	411 €	34 €	111 €	138 €
1400 à 1599	469 €	39 €	127 €	157 €
1600 à 1799	528 €	44 €	143 €	177 €
1800 à 1999	587 €	48 €	158 €	197 €
au dessus de 2000	640 €	53 €	173 €	215 €

Tarifs des séjours Aout 2024			
	Pula (Croatie) du 4 au	La Rochelle du 5 au 9	Sabres du 19 au 23 août
quotients	10 août 2024	août 2024	2024
inférieur à 400	123 €	48 €	49 €
de 400 à 599	185 €	72 €	73 €
600 à 799	247 €	97 €	98 €
800 à 999	308 €	121 €	122 €
1000 à 1199	370 €	145 €	147 €
1200 à 1399	432 €	169 €	172 €
1400 à 1599	493 €	193 €	196 €
1600 à 1799	555 €	218 €	221 €
1800 à 1999	617 €	242 €	245 €
au dessus de 2000	673 €	264 €	267 €



Tarifs Séjour été ERASMUS 2024		
quotients	Andalousie du 22 au 30 juillet 2024	Logrono du 22 au 27 juillet 2024
inférieur à 400	30 €	30 €
de 400 à 599		
600 à 799		
800 à 999		
1000 à 1199		
1200 à 1399		
1400 à 1599		
1600 à 1799		
1800 à 1999		
au dessus de 2000		

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le

18 avril 2024

Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,  
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme et par délégation  
 Philippe BUISSON,  
 Président de la Communauté d'Agglomération du Libournais,  
 Président de séance



Fabienne FONTENEAU,  
 Vice-présidente,  
 Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 033-200070092-20240410-2024\_04\_145-DE